

MAIRIE de Val-de-Sos

3 Grande Rue
Viedessos
09220 Val-de-Sos

Compte rendu de la réunion du CM du 24 mai 2019

Mesdames et Messieurs ARCHIAPATI Bernadette, AUBIN Natalène, BERLUREAU Patrick, BERTRAND Georges, BONJEAN Serge, BORDES-NAYROU Marguerite, BOUFAID Akim, BOUNIN Louis, CAVAILLÉ Bernard, DANDINE Marie-José, DATCHARY Nathalie, DELPY Germain, DREUX Monique, GUITART Mylène, HUET Jean-Michel, LERY-MARFAING Marie-Jeanne, MAGALHAES Jean, MORA Michel, MERCIER Bernard, PECH Christelle, PITTONI Natale, RAUZY Jean-Pierre, ROMEU Aline, SOULIE Guy, TERON Christian, TERON Claude.

ABSENTS représentés : DUPUI Dominique procuration GUITARD Mylène, FRANQUET Christian procuration à MORA Michel.

ABSENTS EXCUSES : BRENAC Alix, CHALIFOUR Jean-Claude, LALLA Emile, LANNES Dominique, PEYROU Didier, PUJOL Philippe,

18h ouverture réunion. Président : Jean MAGALHAES, secrétaire : Marie-José DANDINE

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Hubert GINABAT, ancien Maire de SEM décédé le 19 mai 2019.

Intervention de Patrick BERLUREAU, actuel maire délégué de Sem, pour saluer le travail réalisé par son prédécesseur, notamment pour valoriser l'histoire des mines du Rancié.

Appel nominatif

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

Aucune observation, le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération 2019 088 Emplois saisonniers 2019

Afin de permettre durant la saison estivale l'entretien de voirie, des espaces verts et de l'aire d'accueil camping-car... Le Maire propose la création de postes d'adjoints techniques à temps non complet de 31 h 30 hebdomadaire, pour la période du 1^{er} juillet au 23 août 2019, réservés aux jeunes de plus de 16 ans de Val de Sos.

Pour des raisons d'organisation, ces emplois seront pourvus par des contrats à durée déterminés d'une période de quinze jours à un mois.

La rémunération de ces agents sera calculée en référence aux emplois d'agents techniques : Indice brut 348 Indice majoré 326.

Informe que les crédits nécessaires et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Val-de-Sos, chapitre 012, article 6413.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

2) Délibération 2019 089 Paiement des heures supplémentaires et complémentaires

Vu les nécessités de service qui induisent une surcharge de travail, conformément aux textes en vigueur, le Maire propose de compenser les heures supplémentaires effectuées par les agents à temps complet ou non complet par une indemnité en fonction de l'indice détenu par l'agent.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

3) Délibération 2019 090 Désignation d'un bureau d'étude pour le dossier concernant les travaux de la traversée du Hameau d'Arconac

Le Maire propose de nommer le cabinet PROJETUDE, situé à AMPLAING - 09400 MERCUS-GARRABET. Cette prestation est évaluée à 4 850.00 € HT.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

4) Délibération 2019 091 Désignation de l'entreprise pour la deuxième tranche des travaux du parking de la Halle du Marché

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre concernant ce dossier.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 avril 2019 a examiné cette candidature et donné un avis favorable.

Le Maire propose donc l'entreprise COLAS pour un montant HT de 139 880 €. Il précise que ces travaux débuteront à partir du 27 mai et devront être terminés pour les manifestations des 22 et 23 juin 2019 (fête de la musique, St Jean et Ricordate).

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

5) Délibération 2019 092 Fixation du montant du loyer pour l'appartement 2^{ème} Etage 11 rue de l'église - Vicdessos

Le Maire informe le Conseil Municipal de la location de l'appartement T4 situé 11 rue de l'Eglise 2^{ème} Etage – Vicdessos 09220 Val-de-Sos, à compter du 1^{er} juin 2019 pour un loyer mensuel de 472 € chauffage compris. L'électricité, l'eau et l'assainissement seront à la charge du locataire.

Il est précisé que le loyer est fixé par rapport au tarif HLM. Néanmoins compte-tenu de l'augmentation de l'énergie gaz (quote part facturée à la mairie par le CD09), il faudra envisager l'année prochaine de revoir le montant du loyer pour y intégrer l'augmentation de la part chauffage.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

6) Délibération 2019 093 Fixation du montant du loyer pour l'appartement situé au 2^{ème} Etage – Mairie Annexe de SUC

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 2^{ème} étage du bâtiment de la Mairie Annexe de Suc (propriété de la commune) bénéficie actuellement d'une rénovation complète.

Il propose donc de porter le montant du loyer mensuel (chauffage compris) à 400€ et 20€ de charges. L'électricité sera à la charge du locataire.

La commune prend en charge les factures d'eau et les répercutera ensuite auprès des divers occupants. La révision du loyer suivra l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

7) Délibération 2019 094 Achat de la parcelle section A n°2339 pour déviation traversée d'Arconac

Le Maire rappelle la proposition d'achat faite à Madame Natalène AUBIN concernant la parcelle cadastrée section A n°2339 pour une contenance de 53 m², pour réaliser ce projet.

Il propose :

- d'acquérir cette parcelle au prix de 1.50 € le m², soit un montant total de 79.50 €.
- de désigner Maître ROQUES, Notaire à Tarascon-sur-Ariège pour rédiger l'acte.

Madame AUBIN quitte la salle.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal remercie Mme AUBIN pour cet accord.

8) Délibération 2019 095 Achat de 16 parcelles dont 14 non constructibles pour remembrement communal

Pour donner une continuité aux terrains appartenant à la Commune, le Maire propose de faire l'acquisition de seize parcelles mises en vente par les héritiers, et dont quatorze sont classées non constructibles. Ces terrains sont situés sur la commune déléguée de Vicdessos – 09220 Val-de-Sos et représentent une surface totale de 2 ha 85 a 46 ca.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier le montant de cette acquisition avec les héritiers et de désigner Maître ROQUES, Notaire à Tarascon-sur-Ariège pour rédiger l'acte.

Arrivée de Christelle PECH à 18h30.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

9) Délibération 2019 096 Achat d'une bande de 60 m² d'une parcelle pour l'extension de l'accueil de l'OT

Dans le cadre du projet d'extension de l'accueil de l'Office de Tourisme, dont l'aménagement doit être pris en charge par la CCHA, il est nécessaire que la commune procède à l'acquisition d'une bande de 60 m² située sur la parcelle cadastrée section A n°2269 appartenant à Madame Fatima NOURINE MAMAR domiciliée 35 Avenue de Lérída 09000 FOIX.

Le Maire propose :

- d'acquérir cette bande pour un montant total de 1 500 € et de prendre en charge la reconstruction de la clôture actuelle.
- de désigner Maître ROQUES, Notaire à Tarascon-sur-Ariège pour rédiger l'acte.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

10) Délibération 2019 097 Vente d'une parcelle située à Arconac – Section A n°2072

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame GILLES-MOREL Martine et Monsieur MOREL Jean qui souhaitent acquérir la parcelle communale section A n° 2072 d'une superficie de 78 m² située face à leur domicile et à côté de leur jardin afin d'y construire un abri pour véhicule pour personne handicapée.

Il propose de vendre cette parcelle au prix forfaitaire de 1 000 € et de désigner Maître ROQUES, Notaire à Tarascon-sur-Ariège pour rédiger l'acte.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

11) Délibération 2019 098 Indemnité du Trésorier

Suite à la création de la commune nouvelle de Val-de-Sos au 1^{er} janvier 2019, Le Maire propose de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer assistance à la confection des documents budgétaires, ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux budgets de la commune et des régies électrique et camping.

Après avoir pris acte de l'acceptation du Receveur Municipal, le Maire propose que l'indemnité budgétaire et de conseil calculée conformément aux textes en vigueur, sera attribuée à Monsieur MALATERRE François, Receveur Municipal pour l'exercice comptable des 3 budgets.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

12) Délibération 2019 099 Rancié Il était une Mine

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de clarifier la gestion de la salle servant à l'exposition de la Mine de Rancié sise sur la Commune déléguée de SEM.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en place une convention avec l'Association « Rancié, il était une mine ».

M Patrick BERLUREAU ne participe pas au vote

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

13) Délibération 2019 100 Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 et considérant :

-le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

-l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée

lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

-le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

-les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

-l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

-que la libre administration des communes est bafouée

Il propose au Conseil Municipal de décider :

-de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

-d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

14) Délibération 2019 101 Soutien au personnel ONF

Le conseil municipal de VAL-DE-SOS réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Il déplore la diminution continue des services publics en milieu rural, qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Maire propose le soutien aux personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

-l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.

-le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts

-le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée par le Conseil municipal.

15) Délibération 2019 102 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Monsieur le Maire fait part du message d'information envoyé par l'AMF concernant les évolutions du système de santé (1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics).

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Aline ROMEU résume l'INFORMATION DONNEE PAR l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

- Proposition du double statut de médecins pour une durée de 5 ans avec un partage de leur temps de travail entre hôpital et cabinet (14 postes envisagés pour l'Occitanie),
- Plus d'investissements de l'ARS dans les maisons de santé, avec création d'assistantes médicales, en échange d'un engagement plus fort des professionnels de santé,
- PRISE EN CHARGE DES FRAIS de la télémédecine qui apporte un plus pour le premier diagnostic et l'orientation des patients vers les soins adaptés,

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Informations diverses

Compte-rendus du bureau municipal et informations diverses

Le Maire demande à ce que chaque conseiller municipal réagisse, si besoin, aux comptes rendus diffusés des réunions du bureau municipal et aux différentes informations transmises.

Projet commun de développement accueil et hébergement touristique pour les campings Auzat /Val-de-Sos.

Réunion le 24 mai à 15h à la mairie d'Auzat en présence de M le Secrétaire Général de la préfecture, président CD09, chargé mission CCI, président fédération de l'hôtellerie de plein air, expert cabinet Hydrologik Ingénierie, porteurs de projets campings sur Auzat (famille Mioni ; M Fourcade), sur Vicdessos (M Gual) accompagnés des représentants respectifs des franchiseurs Yelloh et Flower, DGS et vice-président CCHA (M Peyronne), expert du cabinet DIATHEMIS (M Chomel), DGA du CD09, le Maire et 2 adjoints d'Auzat, le Maire, les 3 Maires délégués et 2 adjoints de Val- de- Sos.

L'avancée de ce projet est freinée par la révision du PPRI (Plan de Prévention des risques d'Inondations) d'Auzat en 2016 qui augmente les surfaces des zones à risque de leur camping actuel. Le secrétaire général a exprimé son sentiment d'être pris en otage dans cette réunion, dont l'invitation transmise le 14 mai faisait référence à un COPIL pour ce projet touristique, et pas à un comité technique. Or il assiste à une présentation des projets.

Il y a urgence à travailler d'une manière structurée et organisée avec la commune d'Auzat pour continuer à avancer (mise en place de comités technique, stratégique et de pilotage, avec un rétro planning précis).

De notre côté nous attendons la conclusion prochaine du cabinet DIATHEMIS pour déposer un permis d'aménager. La DSP en vigueur sur le camping la Bexanelle, pour laquelle il y a eu un avenant pour 2019, prend fin au 31/12/2019.

Les réunions Vice Présidents de la CCHA :

Aline Romeu souligne le succès des réunions « compte-rendu de mandat » organisées sur le territoire de la CCHA.

Elle rappelle les priorités sur la création, en 2020, d'une seule régie regroupant toutes les stations de ski, les projets de vallées ingénieuses, d'une usine d'embouteillage à Mérens, d'un site thermoludique à Carcanières, d'un réseau lecture sur Auzat, le choix des délégataires pour DSP via ferrata et accrobranche, nos sentiers pédestres/équestres de randonnées (réfléchir à une voie verte « douce » chemin qui va de Vicdessos à Junac, au niveau santé la mobilisation contre les déserts sanitaires.

PNR :

-reprise du projet verger communal sur Vicdessos

-10^{ème} anniversaire du PNR cette année : cérémonie officielle le 5 juin à Llorp Sentaraille

-renouvellement de l'opération « ardoise » étendue aux communes de la CCHA

-PPHV COPIL le 20 septembre

-Recueil sur la vision plan paysage 2049 par les élèves CM école Auzat

-note de synthèse en cours de validation pour les brûlages pastoraux

-réhabilitation des « orris de Gagnioule » (sentier d'Arbu) en deux étapes, journée citoyenne le 28 juin (débroussaillage) et chantier de réhabilitation des ouvrages en pierre sèche samedi 14 et dimanche 15 septembre.

-journée citoyenne le 28 juin à Suc Sentenac (débroussaillage)

-samedi 14 et dimanche 15 chantier de réhabilitation des ouvrages en pierre sèche.

-arrêté préfectoral du 21 mai 2019 sur la réglementation des feux

NATURA 2000 :

-présidence Val de Sos depuis le 18 mars 2019

-organisation de 3 sorties sensibilisation zones humides pour les école/collège Auzat Vicdessos et centre permanent de Suc

Avancement des différents travaux en cours

Octroi subventions FDAL:

-3000€ pour réfection partie rue église sem,

-5800€ réhabilitation d'un logement communal Suc

-11500€ citerne défense incendie Suc,

-10 000€ pour travaux divers de voirie sur Val de Sos.

Travaux réalisés suite aux intempéries de début mars (terminés sur Sem et Goulier, devraient se terminer fin mai sur Suc et Sentenac, si la météo le permet).

Goulier

Pas de travaux programmés en 2019. Dans le cadre de la rénovation du relais d'Endron, une étude préliminaire est menée par le cabinet d'architecture Bénazet avec qui un rendez-vous est prévu le 6 juin.

Sem

Travaux de reprise de la rue de l'église (béton et pavés) en mai et juin.

Suc et Sentenac

Remise en état du logement, travaux commencés le 13 mai, avant arrivée d'un nouveau locataire

Les travaux de désenfumage des circulations horizontales du centre permanent sont terminés depuis le 18 avril,

Les travaux de la chaufferie-Atelier Garage du centre permanent se poursuivent (fin des travaux extérieurs prévue pour le 9 juin ; mise en service de la chaufferie prévue fin juillet),

Proposition par le bureau municipal de report en 2020 des travaux de la citerne pour la protection contre les incendies aux Bordes pour obtenir des subventions plus importantes que celles accordées en 2019 (FDAL et DETR).

Vicdessos

Les travaux de fin d'aménagement du parking de la halle, qui débutent la semaine prochaine, doivent être terminés pour le weekend du 22 juin. Le revêtement de la rue du Fort et du parking de l'EHPAD sera finalisé dans le cadre de ces travaux.

Prévisions des effectifs de l'école et du collège pour la rentrée 2019

76 à 85 élèves pour l'école,

80 à 85 élèves pour le collège dont 40 à 45 pour l'internat

Courrier de l'office HLM de l'Ariège sollicitant l'avis du conseil municipal sur le plan de vente de 5 maisons individuelles du lotissement Jean NAYROU situé sur Vicdessos : information à communiquer à notre entourage, recherche de personnes susceptibles d'être intéressées par cette acquisition.

Spectacles de grands chemins à Goulier et Vicdessos :

M. Diaz, maire de l'Hospitalet, est salarié de l'association basée à Ax et qui organise des spectacles de montagne. L'association propose d'organiser, gratuitement, une manifestation le 30 juillet, place de la Rente à Goulier le matin, puis place du Gravier à Vicdessos l'après-midi, suivi d'une randonnée à la Soucarrane. Seule demande, la prise en charge, par la commune des repas des artistes invités.

Reprise de conventions et règlements divers :

- AICA Goulier, Sem, Lercoul pour utilisation d'un local à l'année.

- Ariège Assistance, pour mise à disposition bureau maison des associations
- Eurl Montcalm pour occupation du domaine public 500€.
- FREE pour occupation du domaine public 1000€.
- Règlement Intérieur Marché Hebdomadaire,
- Règlement Intérieur aire de Camping-Cars,

Divers :

Proposition par Christian TERON, président protection civile de l'Ariège, d'organiser une séance de sensibilisation aux gestes de secours de 1^{ère} urgence. Date retenue le samedi 29 juin, salle des fêtes de Vicdessos, de 15h30 à 18h.

L'information sera transmise par mail à tous les administrés ayant déjà communiqué leurs coordonnées pour constituer notre base de données.

Prochaines dates réunion

5 juin : cérémonie des 10 ans du PNR à LLorp-Sentaraille
18 juin : Conseil Communautaire CCHA
22 et 23 juin : fête de la musique St Jean et Ricordate à Vicdessos
25 juin : Conseil Administration CIAS CCHA

Prochain Conseil municipal : 28 juin à 18h,

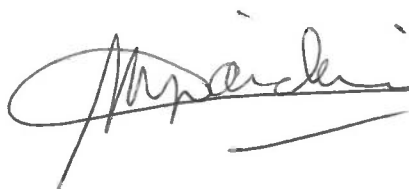
Séance levée à 20h55_

Le Maire,



Jean MAGALHAES

Le secrétaire de séance,



Marie-José DANDINE